

5225 HHHH

ORIGINAL : NEW YORK  
 KOPIEN : GENF. UND WIEN

POUR AMBASSADEUR POMETTA.

POUR VOTRE INFORMATION PERSONNELLE, VOUS DONNONS CI-APRES SENTIMENTS DU CONSEIL FEDERAL QUI A DISCUTE DE LA CONFERENCE SUR LA PALESTINE AU COURS DE SA REUNION DE HIER. VOICI SES CONCLUSIONS:

1. CETTE CONFERENCE EST TOTALEMENT INUTILE DANS LA RECHERCHE D'UNE SOLUTION PACIFIQUE AUX PROBLEMES DU MOYEN-ORIENT. L'ABSENCE DES PRINCIPAUX PAYS OCCIDENTAUX ET D'ISRAEL DE CETTE CONFERENCE EN FERA UNE REUNION TRES UNILATERALE ET DONNERA A LA MANIFESTATION UNE ALLURE DE CONFERENCE DE COMBAT QUI N'EST PAS CONFORME A LA TRADITION DE GENEVE.
2. SI DES INCIDENTS DEVAIENT ECLATER AUTOUR DE CETTE CONFERENCE, CELA POURRAIT CAUSER UN TORT DURABLE A LA CAUSE DE L'ENTREE DE LA SUISSE AUX NATIONS UNIES.
3. DANS CES CONDITIONS, IL NOUS EST DEMANDE DE METTRE TOUTS LES MOYENS LEGITIMES EN OEUVRE POUR EVITER DANS TOUTE LA MESURE DU POSSIBLE QUE CETTE CONFERENCE SE TIENNE A GENEVE.

DANS CES CONDITIONS ET AYANT A L'ESPRIT DES CONSIDERATIONS, VOUS PRIONS DE FAIRE DEVANT COMITE PREPARATOIRE DECLARATION DONT TEXTE SUIVANT (SI COMITE REFUSAIT DE VOUS ENTENDRE, IL CONVIENTRAIT ALORS DE FAIRE CIRCULER CE TEXTE MUTATIS MUTANDIS DANS LES MEILLEURS DELAIS AUPRES DE SES MEMBRES):

MONSIEUR LE PRESIDENT,

JE VOUDRAIS VOUS REMERCIER AINSI QUE LES MEMBRES DU COMITE DE ME DONNER L'OCCASION DE PRENDRE LA PAROLE DEVANT VOUS. SI LES AUTORITES SUISSES M'ONT CHARGEE DE DEMANDER A ETRE ENTENDUE PAR VOTRE COMITE CELA EST DU AU FAIT QU'ELLES ONT ESTIME UTILE QU'AVANT QUE VOUS NE PRENIEZ UNE DECISION SUR LE LIEU DE LA CONFERENCE SUR LA PALESTINE VOUS CONNAISSIEZ NOTRE SITUATION ET NOS PREOCCUPATIONS EN TANT QUE PAYS HOTE. SANS VOULOIR EN AUCUNE FACON INTERFERER DANS VOS TRAVAUX IL NOUS IMPORTE QUE VOUS PRENIEZ CETTE DECISION EN PLEINE CONNAISSANCE DE CAUSE.

M. LE PRESIDENT, JE VOUDRAIS VOUS RAPPELER BRIEVEMENT QUELLE EST NOTRE ATTITUDE GENERALE A L'EGARD DE LA TENUE A GENEVE DE REUNIONS D'ORGANES DES NATIONS UNIES OU DE CONFERENCES CONVOQUEES SOUS LEUR EGIDE. NOTRE ATTITUDE DECOULE DE L'ACCORD DE SIEGE QUE NOUS AVONS CONCLU EN 1946 AVEC L'ONU ET QUI PREVOIT, ENTRE AUTRES, QUE SES ORGANES ET SES CONFERENCES SONT LIBRES DE SE REUNIR A GENEVE S'ILS L'ESTIMENT OPPORTUN. COMME ELLE L'A TOUJOURS FAIT DANS LE PASSE LA SUISSE ENTEND SE CONFORMER PLEINEMENT AUX DISPOSITIONS DE CET ACCORD QUI S'INSCRIVENT PAR AILLEURS DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE TRADITIONNELLE D'ACCUEIL ET DE

DISPONIBILITE. IL M'A SEMBLE NECESSAIRE DE RAPPELER CE PRINCIPE AFIN DE DISSIPER TOUT MALENTENDU ET TOUT EQUIVOQUE SUR CE POINT. JE VOUDRAIS EGALEMENT SOULIGNER QUE NOUS N'ENTENDONS PAS NOUS DEPARTIR EN QUOI QUE CE SOIT DES OBLIGATIONS QUE NOUS AVONS ET QUE NOUS CONNAISSONS A L'EGARD DES NATIONS UNIES, OBLIGATIONS QUI RESTENT VALABLES AUJOURD'HUI COMME HIER.



CELA DIT LES AUTORITES SUISSES ESTIMENT DE LEUR DEVOIR DE VOUS SIGNALER QUE, DANS LE CAS SPECIFIQUE QUI VOUS OCCUPE, ELLES SERAIENT CONFRONTEES A DES PROBLEMES DE SECURITE EXTREMEMENT GRAVES AU CAS OU CETTE CONFERENCE ETAIT CONVOQUEE A GENEVE. CETTE CONFERENCE REJETERA EN EFFET UN CARACTERE TOUT A FAIT EXCEPTIONNEL AUSSI BIEN EN RAISON DE L'IMPORTANCE DU PROBLEME TRAITÉ QUE DU NOMBRE ET DE LA QUALITE DES DELEGUES QU'ELLE DEPLACERA ET DES REACTIONS QU'ELLE NE MANQUERA PAS DE SUSCITER. SI GENEVE ETAIT CHOISI COMME LIEU DE LA CONFERENCE LA SUISSE S'EFFORCERAIT BIEN ENTENDU DE RESOUDRE CES PROBLEMES. FORCE NOUS EST POURTANT DE RECONNAITRE QU'AVEC LES EFFECTIFS DE SECURITE DONT NOUS DISPOSONS NOUS NE SOMMES PAS CERTAINS DE POUVOIR PLEINEMENT SURMONTER CES DIFFICULTES QUI, SOIT DIT EN PASSANT, SEMBLANT ETRE L'UNE DES RAISONS POUR LAQUELLE LE PAYS PREVU INITIALEMENT COMME LIEU DE SIEGE DE LA CONFERENCE, ET QUI DISPOSE DE MOYENS NETTEMENT SUPERIEURS AUX NOTRES, A EMIS DES RESERVES QUANT A L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE SUR SON TERRITOIRE. EN TOUT ETAT DE CAUSE NOUS CRAIGNONS QU'IL NE VOUS ~~SE~~RAIT PAS POSSIBLE DE GARANTIR PLEINEMENT LA SECURITE NI DE LA CONFERENCE NI SURTOUT DES DELEGUES EUXMEMES. LE PROBLEME, QUI EST DEJA AIGU EN TEMPS NORMAL, SERAIT ENCORE ACCENTUE PAR LE FAIT QUE CETTE CONFERENCE, SI ELLE DEVAIT ETRE DEPLACEE A GENEVE, NE NOUS LAISSERAIT GUERE LE TEMPS DE PRENDRE VOS DISPOSITIONS ET QU'ELLE SE SITUERAIT A UNE EPOQUE, AU MOIS D'AOUT, OU LES EFFECTIFS DE POLICE DISPONIBLES SONT PARTICULIEREMENT REDUITS. JE VOUDRAIS ENFIN MENTIONNER A TOUTES FINS UTILES QUE LES AUTORITES SUISSES ENTENDENT PRATIQUER EN LA CIRCONSTANCE UNE POLITIQUE RESTRICTIVE EN MATIERE DE PORTS D'ARMES POUR LES AGENTS DE SECURITE VENANT DE L'EXTERIEUR.

M. LE PRESIDENT, AFIN QU'IL N'Y AIT PAS D'EQUIVOQUE SUR CE POINT, JE VOUDRAIS D'AILLEURS SOULIGNER DANS CE CONTEXTE QUE LES CONSIDERATIONS DONT JE VIENS DE VOUS FAIRE PART AU NOM DE MON GOUVERNEMENT DECRIVENT UNE SITUATION OBJECTIVE PORTANT SUR DES PROBLEMES REELS ET NE DOIVENT PAS ETRE INTERPRETEES COMME UNE PRISE DE POSITION POLITIQUE. LE GOUVERNEMENT SUISSE N'A D'AILLEURS PRIS AUCUN CONTACT A CE SUJET AVEC DES GOUVERNEMENTS ETRANGERS.

DU MOMENT QUE CETTE SITUATION, SI ELLE DEVAIT SE REALISER, NE MANQUERAIT PAS D'AVOIR DES INCIDENCES SERIEUSES SUR LE DEROULEMENT DE LA CONFERENCE ET SUR LA SITUATION DES DELEGUES NOUS AVONS TENU A VOUS EN FAIRE PART CONFORMEMENT A L'ESPRIT DE COOPERATION QUI A TOUJOURS REGI NOS RELATIONS E'ETAT HOTE AVEC LES NATIONS UNIES. NOUS ESTIMONS QU'IL ETAIT DE NOTRE DEVOIR DE PORTER A VOTRE CONNAISSANCE TOUTES LES DONNEES DU PROBLEME AVANT QUE VOUS NE PRENIEZ VOTRE DECISION. IL VA ENFIN DE SOI QUE SI UNE DELEGATION DE VOTRE CONSEIL DESIRAIT S'ENTREtenir DE CETTE QUESTION AVEC LES AUTORITES SUISSES, CELLES-CI SERAIENT PRETES A LA RENCONTRER SOIT A NEW YORK SOIT EN SUISSE. BRUNNER

*est*